

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-447

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118694-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2026-447

Contrats de codéveloppement 2024-2027 - Règlement d'intervention "Nature - Agriculture - Alimentation" - Subventions de fonctionnement et d'investissement - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des contrats de codéveloppement pour la période 2024-2027, il est proposé de donner une suite favorable aux demandes de participation financière métropolitaine qui suivent.

**Commune Saint-Médard-en-Jalles : Plantation d'une clairière de pique-nique à la Porte de Gajac
(CODEV C060682 - demande 2026-00576)**

L'implantation de 9 Portes sur les 9 communes du Parc des Jalles est prévue au programme d'actions du Parc des Jalles. A Saint-Médard-en-Jalles, la commune souhaite initier la mise en œuvre du projet de la Porte de Gajac par la plantation d'arbres. L'ensemble des travaux du projet global sont prévus dans un second temps en 2027. Ce premier aménagement vise notamment à renforcer la biodiversité locale par des plantations adaptées d'arbres et de fruitiers.

Conformément à la fiche action n°C060682 du contrat de codéveloppement 2024-2027, il est proposé d'attribuer à la commune de Saint-Médard-en-Jalles une subvention d'investissement de 10 133 € pour la plantation, soit 50% d'un budget prévisionnel de 20 267,85 € HT, comme indiqué dans le tableau suivant :

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Substrats, terreaux, fournitures horticoles	1 103,33€	Commune	50 %	10 134,85 €
Semences et engrais	9 753,83 €	Bordeaux Métropole	50 %	10 133 €
Arbres, arbustes et plantes vivaces	7 132,18€			
Haubanage pour arbres	2 278,51 €			
Total dépenses	20 267,85 €	Total recettes		20 267,85 €

Commune Saint-Médard-en-Jalles : Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes au sein de l'ENS Dupérier

(CODEV C060682 - demande 2026-00596)

Le site Dupérier, grand de 7,7 hectares, est un site naturel situé le long de la Jalle sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Un plan de gestion a été élaboré à la suite d'un diagnostic faune/flore 4 saisons. Les expertises naturalistes menées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion ont conclu sur une biodiversité remarquable avec 157 espèces animales inventoriées. La flore se retrouve, quant à elle, moins diversifiée. Ceci s'explique notamment par la présence et la colonisation de 13 Espèces Exotiques Envahissantes (EVEE). Elles sont généralement plus compétitives que les espèces végétales autochtones, dont les niches écologiques finissent par disparaître. La première action du plan de gestion est relative à la lutte contre les EVEE. Cela concerne principalement les bambous, le Robinier faux acacia et l'Érable négundo.

Conformément à la fiche action n°C060682 du contrat de codéveloppement 2024-2027, il est proposé d'attribuer à la commune de Saint-Médard-en-Jalles une subvention d'investissement de 14 862 € pour l'action de lutte contre les EVEE, soit 50% d'un budget prévisionnel de 29 725 € HT, comme indiqué dans le tableau suivant :

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Annelage et suivi, arrachage manuel, arrachage mécanique, abattage, coupe de repousses de 569 sujets	18 725	Commune	50%	14 863
		Bordeaux Métropole	50%	14 862
Arrachage mécanique de 550 m² de bambou	11 000			
Total dépenses	29 725	Total recettes		29 725

Commune de Floirac : Désimperméabilisation et végétalisation de l'Esplanade des Libertés

(CODEV C060949 - demande 2024-00953)

Le projet de réaménagement de l'Esplanade des Libertés répond à deux objectifs principaux afin de transformer l'espace en îlot de fraîcheur : la désimperméabilisation des sols et l'augmentation de la surface végétalisée et de la surface de canopée.

Le projet de végétalisation de l'esplanade des libertés comprend la création de différents espaces aux usages variés pour permettre l'appropriation de l'espace par le plus grand nombre : recréer un écrin végétal et de renforcer la canopée avec une strate arborée généreuse, des massifs variés et des noues plantées, créer un maillage de cheminement doux depuis les quartiers vers les équipements publics en revêtements poreux, créer des espaces d'usages (aires de jeux, grandes prairies, gradins...), repenser la gestion des eaux pluviales avec des noues qui bordent la place.

Les études de transformation de l'Esplanade des Libertés en îlot de fraîcheur ont été lancées début 2023, sur la base du programme qui avait été construit par un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) à la suite des ateliers de concertation menées en 2022. Les travaux ont eu lieu d'octobre 2024 à avril 2025.

Conformément à la fiche action n° C060949 du contrat de codéveloppement 2024-2027, il est proposé d'attribuer à la commune de Floirac une subvention d'investissement de 78 000 € pour l'action de désimperméabilisation et végétalisation de l'Esplanade des Libertés, soit 13,9 % d'un budget prévisionnel de 562 639 €, comme indiqué dans le tableau suivant :

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Installations et aménagements	562 639	Commune	43 %	242 041
		Etat	9,7 %	54 799

		Bordeaux Métropole		
		RI Politique de la ville	13,5 %	75 820
		RI Nature	13,9 %	78 000
		Agence de l'Eau	6,7 %	37 636
		ANS	2,7 %	15 000
		Fond vert	10,5 %	59 343
Total dépenses	562 639	Total recettes	100	562 639

**Commune de Cenon : Jardin public de la Cité de l'Enfance (phase études)
(CODEV C061336 - demande 2026-00601)**

Au sein du projet global de Cité de l'enfance, la ville souhaite aménager un jardin public, en lien avec le nouvel équipement.

La proposition paysagère visera à concevoir un projet durable, inclusif et respectueux de son contexte urbain et environnemental. Elle s'inscrira dans les prescriptions du quartier tout en renforçant les continuités écologiques et la biodiversité grâce à une végétation locale, des espaces naturels préservés et des aménagements favorables à la faune. Le projet organisera les usages en offrant des espaces accessibles, polyvalents et sécurisés, favorisant les déplacements doux, les rencontres et le bien-être des usagers.

Enfin, une attention particulière sera portée au développement durable à travers la réduction de l'empreinte environnementale, la gestion des eaux, le recours à des matériaux et végétaux adaptés au changement climatique, le réemploi des matériaux, la maîtrise des coûts d'entretien et la sensibilisation des usagers aux enjeux écologiques.

Conformément à la fiche action n°C061336 du contrat de codéveloppement 2024-2027, il est proposé d'attribuer à la commune de Cenon une subvention d'investissement de 75 000 € pour l'action Jardin public de la Cité de l'Enfance (phase études), soit 50 % d'un budget prévisionnel de 150 000 €, comme indiqué dans le tableau suivant :

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Diagnostic agropédologique	19 000	Commune	50 %	75 000 €
Etude pollution	26 000	Bordeaux Métropole	50 %	75 000 €
Etude de conception paysagère	105 000			
Total dépenses	150 000 €	Total recettes	100 %	150 000 €

**Commune de Ambarès-et-Lagrave : Parc des Rives du Gua
(CODEV C060584 - demande 2026-00572)**

Par courrier du 29 juin 2026, la commune d'Ambarès-et-Lagrave a sollicité l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 98 250€ pour l'aménagement du parc des rives du Gua.

Ce projet figure au contrat d'engagement de codéveloppement 2024-2027 conclu avec la ville d'Ambarès-et-Lagrave, fiche n°1 C060584 « AMBA - ZAC Secteur A - Aménagement paysager du Parc environnemental du Gua ».

Cette demande peut être financée au titre des articles 2.2 « Etudes de protection, de réhabilitation ou de valorisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers » et 2.3 « Travaux de protection, de valorisation ou d'aménagement des espaces naturels ou agricoles, des paysages ou du bâti y afférent » de la délibération métropolitaine n°2024-213 du 12 avril 2024.

L'estimation de la participation de Bordeaux Métropole a été évaluée sur la base de l'estimation des études et travaux éligibles au règlement d'intervention, à savoir :

- élaboration d'une identité visuelle et graphique, et des contenus scientifiques 31 200€ HT,
- études de dimensionnement des ouvrages 5 000€ HT,
- aménagement des cheminements et installation des mobiliers 45 000€ HT,
- réalisation des balises aux entrées et des panneaux signalétiques 98 800€ HT,
- réalisation de passerelles et d'un observatoire 70 000€ HT.

Et dans la limite de 50% du montant HT du projet restant à charge de la commune.

Conformément à la fiche action n°C060584 du contrat de codéveloppement 2024-2027, il est proposé d'attribuer à la commune d'Ambarès-et-Lagrave une subvention d'investissement de 98 250 €, soit 39,30% d'un budget prévisionnel de 250 000 € HT, comme indiqué dans le tableau suivant :

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Etudes	36 200 €	Commune d'Ambarès-et-Lagrave	39,32%	98 300 €
Travaux	213 800 €	Bordeaux Métropole	39,30%	98 250 €
		DETR	21,38%	53 450 €
Total dépenses	250 000 €	Total recettes	100%	250 000 €

Commune de Villenave d'Ornon : Reconversion du stade Barron en Parc urbain

(CODEV C061414 - demande 2026-00487)

Le stade Barron fait l'objet d'un projet de reconversion en parc public de proximité, en réponse directe aux attentes exprimées par les riverains en matière de cadre de vie, de nature en ville et d'espaces de convivialité.

Le site, situé rue Raymond Poincaré, est implanté au cœur d'un tissu urbain majoritairement composé de maisons individuelles et de petits jardins privés. Le secteur ne dispose actuellement d'aucun parc public convivial ou aire de jeux qualitative dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.

La reconversion du stade Barron vise à transformer un équipement sportif monofonctionnel en un espace public polyvalent, accessible et vivant, répondant aux usages quotidiens des habitants. Loin de l'image d'un parc ornemental classique, le projet ambitionne de créer un lieu de vie de proximité, pensé comme un prolongement du jardin ou du balcon pour les riverains, et comme un espace de respiration à l'échelle du quartier.

Le futur parc s'inscrit dans une logique de maillage environnemental, à la fois à l'échelle du quartier, de la commune et de la métropole, en favorisant la continuité des cheminements doux, la présence d'îlots de fraîcheur, la biodiversité et les usages intergénérationnels.

Conformément à la fiche action n°C061414 du contrat de codéveloppement 2024-2027, il est proposé d'attribuer à la commune de Villenave d'Ornon une subvention d'investissement de 150 000€ pour l'action d'aménagement paysager du stade Barron, soit 41,3% d'un budget prévisionnel de 363 098€ HT, comme indiqué dans le tableau suivant :

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
		Commune de Villenave d'Ornon	58,7%	213 098€

Aménagement paysager	363 098€	Bordeaux Métropole	41,3%	150 000€
Total dépenses	363 098€	Total recettes	100%	363 098€

**Commune de Lormont – Manifestation Les Bucoliques édition 2026
(CODEV C061343, demande 2026-00804)**

La manifestation « Les Bucoliques » s'inscrit dans les préoccupations environnementales actuelles et répond à une demande sociale qui s'exprime de plus en plus dans l'espace public et politique.

Pour l'édition 2025, les propositions ont été axées sur la transition écologique (réduction déchets, jardinage et compostage, recyclage des biodéchets, etc....)

Elles avaient pour objectifs de :

- créer un espace de rencontre pédagogique, éducatif, festif et convivial autour du thème de la nature
- apporter les valeurs de la ruralité au cœur de la ville
- mettre en valeur la ferme des Iris et les animaux dans la ville
- mettre en valeur les espaces naturels de la commune et les actions intercommunales du parc des coteaux (GIP GPV)
- répondre à la demande sociale de nature en ville
- donner de l'information technique et scientifique sur les thèmes du jardin, de la nature, de la transition écologique.

La manifestation a développé un partenariat privilégié avec la Villa Valmont.

Le soutien à cette manifestation est prévu au contrat de co-développement 2024-2027 dans la fiche action C061343 « Eco-sensibilisation et pédagogie nature : Villa Valmont et Bucoliques ».

Il est proposé d'attribuer à la commune de Lormont une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €, soit 50% d'un budget global prévisionnel de 20 000 €, comme indiqué dans le tableau suivant :

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Animations nature	1 400	Commune de Lormont	50%	10 000
Animations ludiques	3 500	Bordeaux Métropole	50%	10 000
Prestations Villa Valmont	5 000			
Animations musicales	500			
Frais de repas	1 000			
Communication	2 000			
Logistique	2 800			
Animations Ville de Lormont	1 000			
Coordination manifestation	2 800			
Total dépenses	20 000	Total recettes	100 %	20 000

**Commune de Gradignan – Manifestation Journée de la Biodiversité édition 2026
(CODEV C061103, demande 2026-00857)**

Le Verger-Refuge de Gradignan a été créé en 2011 à l'initiative de la ville de Gradignan par la signature de la convention d'accueil des collections du Conservatoire Végétal Régional de Montesquieu et de la convention « Refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux ».

Sur rendez-vous, des animations sont organisées tout au long de l'année pour les écoles, centres de loisirs et associations sur ce site habituellement fermé au grand public.

Depuis 2016, la Maison de la Nature de la Ville de Gradignan organise chaque année en septembre une journée « Portes Ouvertes sur la biodiversité ».

Cette journée est l'occasion unique de découvrir ce lieu dédié à la préservation et à la découverte pédagogique de la biodiversité. Au programme : visites animées, ateliers ludiques pour les enfants, extraction de miel, expositions thématiques ou bien encore la sélection du concours Photos 2026.

Chaque année, un thème est retenu afin de renouveler les propositions en termes d'animation. En 2026, la thématique « Animale ou Végétale, biodiversité en vue ! » a été retenue pour le concours photos.

Afin de proposer également une activité attractive et adaptée à tout public, des prestataires extérieurs accompagnent la ville sur la thématique.

Grâce à l'ensemble des propositions et à l'attrait des animations, la manifestation permet à un public nombreux de découvrir le Verger-Refuge de l'Eau Bourde et de se sensibiliser à la biodiversité (près de 1000 personnes sur la journée sont attendues).

La commune sollicite une subvention à Bordeaux Métropole au titre de la fiche action n°28 C061103 « GRAD – Journée de la biodiversité » du contrat de co-développement 2024-2027, suivant le plan de financement suivant :

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Animations diverses par prestataires	2 000	Région Département Bordeaux Métropole Autres EPCI Commune(s) Organismes sociaux Fonds européens Emplois aidés Autres (précisez)	50% 50%	1 000 1 000
Total dépenses	2 000	Total recettes		2 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU les dossiers de demande d'aide présentés par les communes de Saint-Médard-en-Jalles (2026-00576 et 2026-00596), Floirac (2024-00953), Cenon (2026-00601), Ambarès-et-Lagrave (2026-00572), Villenave d'Ornon (2026-00487), Lormont (2026-00804), Gradignan (2026-00857),

VU la délibération métropolitaine relative à la présentation des contrats de co-développement de 6e génération 2024-2027, en date du 1er décembre 2023 et ses avenants 1 et 2 en date du 6 décembre 2024 et du 5 décembre 2025 (délibération 2024-600 et 2025-559),

VU la délibération métropolitaine n° 2024-213 du 12 avril 2024 relative au Règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation des communes de Bordeaux Métropole,

VU les fiches action figurant aux contrats de codéveloppement pour la période 2024-2027,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir des actions contribuant aux mêmes objectifs que les stratégies métropolitaines en matière de nature, d'agriculture et d'alimentation.

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à la commune de Saint-Médard-en-Jalles une subvention d'investissement de 14 862 € pour sa demande 2026-00596, soit 50% d'un budget prévisionnel de 29 725 €,

Article 2 : d'attribuer à la commune de Saint-Médard-en-Jalles une subvention d'investissement de 10 133 € pour sa demande 2026-00576, soit 50% d'un budget prévisionnel de 20 267,85 €,

Article 3 : d'attribuer à la commune de Floirac une subvention d'investissement de 78 000 € pour sa demande 2024-00953, soit 13,9 % d'un budget prévisionnel de 562 639 €,

Article 4 : d'attribuer à la commune de Cenon une subvention d'investissement de 75 000 € pour sa demande 2026-00601, soit 50 % d'un budget prévisionnel de 150 000 €,

Article 5 : d'attribuer à la commune d'Ambarès-et Lagrave une subvention d'investissement de 98 250 € pour sa demande 2026-00572, soit 39,30 % d'un budget prévisionnel de 250 000 €,

Article 6 : d'attribuer à la commune de Villenave d'Ornon une subvention d'investissement de 150 000€ pour sa demande 2026-00487, soit 41,3% d'un budget prévisionnel de 363 098 €,

Article 7 : d'attribuer à la commune de Lormont une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour sa demande 2026-00804, soit 50% d'un budget global prévisionnel de 20 000 €,

Article 8 : d'attribuer à la commune de Gradignan une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € pour sa demande 2026-00857, soit 50% d'un budget global prévisionnel de 2 000 €,

Article 10 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions attributives de subventions selon les modèles ci-annexés, ainsi que leurs avenants ne modifiant pas les montants des subventions, et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 11 : les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal des exercices 2026 et suivants en section fonctionnement au chapitre 65, article 657341, fonction 76, à hauteur de 11 000 €, et en section d'investissement au chapitre 204, article 2041412, fonction 76, à hauteur de 426 245 €.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour :	104
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--